



mon parcours d'assuré

Vous vous rendez régulièrement à une séance de soins

INFORMATION

considérée comme une hospitalisation
(rééducation en établissement, hôpital de jour...)

Vous êtes autonome

**REMBOURSEMENT DU TRAJET
UNIQUEMENT EN TRANSPORT EN
COMMUN (TRAIN, TRAM, BUS...)
OU EN VOITURE PERSONNELLE**

Dep 025 - 07/16

Arrêté du 23 décembre 2006



**l'Assurance
Maladie**

GRAND EST